

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET: COMPTE DE LA
SOCIETE GENERALE
d'EPURATION &
d'ASSAINISSEMENT.

SEANCE DU 14 DECEMBRE 1945.

45021

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le Quatorze du mois de Décembre, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Charles REGAZONI, Maire, en session ordinaire, d'après les convocations faites le 8 Décembre 1945.

Etaient présents: M. Ch. Regazoni, Veyssière, Rochedereux, Dasseux, Julien, Mme Parizet, Pérodeau, Grussenmeyer, Cholet, Prugnaud, Simon, Counil, Olivier, Sennelier, Bouchet, Boulerne, Chateau, Domec, Arrivé, Bardet.

Excusés: M. Couzinet, Conge, Savignac, Thibaudeau, Melle Rikowsky.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'Art. 53 de la Loi du 5 Avril 1904, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. PERODEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a ouvert la séance

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les honoraires dus à la STE GENERALE d'EPURATION et d'ASSAINISSEMENT pour "établissement du projet de Tout à l'Egoût" n'ont jamais été payés.

Le 30 Décembre 1942, la Municipalité de ROYAN avait créé les crédits nécessaires, mais ne les a pas utilisés. Il en est résulté, de la part de la Société créancière, plusieurs réclamations, la dernière en date du 27 Septembre 1945.

Le Conseil, considérant qu'on ne trouve pas trace des versements réclamés par la STE d'EPURATION et d'ASSAINISSEMENT, décide de demander à Monsieur le PREFET de créer, par prélèvement sur les fonds libres, un crédit de 60.000 francs pour "Honoraires pour établissement du projet de Tout-à-l'Egoût établi par la STE d'EPURATION et d'ASSAINISSEMENT".

APPROUVÉ

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre: les membres présents à la séance.

La Requête n° 3

Pour le Maire

Le Secrétaire

[Signature]



Pour extrait conforme,
LE MAIRE.

[Signature]